PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MONTMAGNY
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-EUPHÉMIE-SUR-RIVIÈRE-DU-SUD

Séance régulière tenue le 6 novembre 2023 au 220 rue Principale est à Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud, lieu habituel des séances du conseil municipal à 19h00.

Sont présents :

M. Denis Laprise,
M. Steeve Raby,
M. Eric Talbot,
Mme Madeleine Vermette
M. Styves Laprise

Est absent : Monsieur Gilles Giroux, maire

Sous la présidence de monsieur Jean-Claude Giroux, maire suppléant.,

Est également présent : Monsieur Yves Bernard, directeur général/Greffier-Trésorier.

2023-11-01 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Denis Laprise, appuyé par Styves Laprise, et résolu de demander au maire suppléant d'ouvrir la séance du conseil.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

Monsieur Jean-Claude Giroux, maire suppléant, constate le quorum et déclare la séance ouverte.

2023-11-02 : LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 6 octobre 2023

4. Dépôt du rapport budgétaire – Octobre 2023 et Rapport budgétaire investissement – octobre 2023

5. Approbation des comptes

6. Approbation de paiements de factures

7. Correspondance
   a) Demande de contribution financière – Fondation Philippe Laprise.
   b) Participation sondage – Firme l'Arpent – Encadrement sur l'industrie du sexe par le milieu municipal.
   c) Participation – Forum sur le développement durable – MRC Montmagny et l'Islet

8. Administratif
   a) Règlement 9-1-1 – Adoption – Date butoir – 10 novembre 2023 – Modification règlement 2009-04
   b) Offre de service – Raymond – Chabot- Grant Thornton - FAC
   c) Nouveau tarif d'honoraires pour dossiers vente de taxes – MRC
   d) Vacances du directeur général du 15 au 18 janvier 2024.

9. Travaux publics
   a) Document – suivi des travaux
   b) Soumission – Alphonse Lamonde -Programmation de la fournaise complexe

10. Incendie et sécurité
   a) Information – Vérification des extincteurs -Système éclairage d'urgence – Bâtiments municipaux

11. Eau potable
   a) Résolution – Entente de mise en commun – Gestion de l'eau potable et eaux usées.

12. Eaux usées

13. Loisirs
   a) Programme Emploi d'été (EEC) pour Été 2024
   b) Souffleuse à neige – patinoire
   c) Embauche d'une personne – Entretien patinoire - Suivi

14. Parc des Appalaches
   a) Suivi de la situation - barrage de castors
   b) Sentier Cascades de la Loutre

15. Héritage
   a) Marché de Noël - 4 novembre 2023 – Compte-rendu
   b) Insonorisation – Salle Héritage - Rencontre virtuelle Bernard Généreux.

16. Résolutions diverses
   a) Résolution – Support financier service de garde 2023-2024 – École de la Colline
   b) Résolution – désignation d'un mandataire – Commission de Toponymie du Québec
   c) Résolution – Nomination de Sarah Bernier – Membre du CCU
   d) Résolution – Recommandation du CCU – Permis de construction – lot 5 760 738

17. Varia
   a) Offre d'une artiste locale – Exposition de peintures.
   b) Guignolée – Partage Information – Guignolée 2023
   c) Identification des cours d'eau – Municipalité – Achats pancartes

18. Période de questions

19. Levée de la séance

Il est proposé par Éric Talbot, appuyé par Styves Laprise, et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2023-11-03 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 6 OCTOBRE 2023

Il est proposé par Madeleine Vermette, appuyée par Éric Talbot, et résolu d'adopter les résolutions contenues dans le procès-verbal du 6 octobre 2023.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

4. DÉPÔT DU RAPPORT BUDGÉTAIRE ET RAPPORT BUDGÉTAIRE INVESTISSEMENT AU 31 OCTOBRE 2023.

Le greffier trésorier dépose en séance du conseil le rapport budgétaire de la municipalité de Ste-Euphémie en fonction des données au 31 octobre 2023 ainsi que le rapport budgétaire - investissement pour les données également au 31 octobre 2023.

Les membres du conseil notent le dépôt des deux documents.

2023-11-05 : APPROBATION DES COMPTES

Il est proposé par Steeve Raby, appuyé par Styves Laprise, et résolu d'approuver le paiement des comptes présentés totalisant 84 890,84 $ qui incluent les salaires.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

6. APPROBATION DE PAIEMENTS DE FACTURES

Il n'y a pas de paiements additionnels à autoriser sur ce point.

Je, Yves Bernard, directeur général et greffier-trésorier, certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses autorisées à la résolution 2023-11-05

Yves Bernard, directeur général

7. CORRESPONDANCE

a) Demande de contribution financière – Fondation Philippe Laprise.
Les membres du conseil municipal prennent note de la demande de contribution financière pour la fondation Philippe Laprise. Aucune action n'est prise par le conseil à propos de cette demande.

b) Participation au sondage – Firme Arpent – Encadrement de l'industrie du sexe par le milieu municipal.

Le greffier trésorier mentionne qu'il a répondu au sondage de la firme ARPENT (mandatée par le MAMH) en lien avec l'encadrement de l'industrie du sexe par notre municipalité. Il souligne que la réglementation actuelle (règlement sur les nuisances et autres) s'applique. Il est relevé que la municipalité n'a aucune entreprise sur son territoire de type cabaret ou bar qui offre des spectacles où la nudité est permise.

c) Participation au Forum sur le développement durable – MRC de Montmagny et MRC de l'Islet.

Les membres du conseil ont reçu une invitation pour participer au 2e Forum en développement durable et économie circulaire qui se tiendra au Cap St-Ignace. Les membres du conseil intéressés pourront informer la direction générale afin que celle-ci puisse les inscrire.

9. ADMINISTRATIF

AVIS DE MOTION DONNÉ PAR STEEVE RABY POUR LE RÈGLEMENT 2023-05. (AVIS DE MOTION FACULTATIF POUR ADOPTION DU RÈGLEMENT TOUCHANT LE FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE).

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2023-05 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO. 2009-04 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DE FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1.

Attendu qu'un règlement est nécessaire pour la perception d'une taxe aux fins de financement des centres d'urgence 9-1-1;

Il est proposé par Denis Laprise; appuyé par Styves Laprise, et résolu d'adopter le règlement portant le numéro 2023-05 :

1. L'article 2 du règlement n°2009-04 est remplacé par le suivant :

2. À compter du 1er janvier 2024 est imposée sur la fourniture d'un service téléphonique une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique, de 0,52 $ par mois par numéro de téléphone ou, dans le cas d'un service multiligne autre qu'un service Centrex, par ligne d'accès de départ.

2. Le règlement n°2009-04 est modifié par l'insertion après l'article 2, des paragraphes suivants :

3. Le montant de la taxe est indexé, au 1er janvier de chaque année à compter de 2025, selon le taux correspondant à la variation annuelle de l'indice moyen d'ensemble, pour le Québec, des prix à la consommation, sans les boissons alcoolisées, les produits du tabac, les articles pour fumeurs et le cannabis récréatif, pour la période de 12 mois qui se termine le 30 juin de l'année qui précède celle pour laquelle le montant de la taxe doit être indexé.

Ce montant, ainsi indexé, est diminué au cent le plus près s'il comprend une fraction de cent inférieure à 0,005 $; il est augmenté au cent le plus près s'il comprend une fraction de cent égale ou supérieure à 0,005$.

Le résultat de cette indexation correspond au montant publié par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire dans la Partie 1 de la *Gazette officielle du Québec*, conformément à l'article 2.1 du Règlement encadrant la taxe municipale pour le 9-1-1 (chapitre F-2.1, r. 14).

Les articles 3 et 4 du règlement 2009-04 deviennent ainsi les articles 4 et 5.

Ce règlement annule toutes résolutions votées par le conseil municipal à l'égard de l'imposition d'une taxe pour fin de financement des centres d'urgence (9-1-1) depuis l'adoption du règlement 2009-04 (3 août 2009)

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2023-11-06 RÉSOLUTION CONCERNANT L'ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICE DE LA FIRME COMPTABLE RAYMOND-CHABOT-GRANT-THORNTON (RCGT)– FORMATION ET ACCOMPAGNEMENT COMPTABLE (FAC)

Attendu que la gestion financière d'une municipalité présente des défis importants;
Attendu que le directeur général en poste démontre des besoins additionnels d'apprentissages au niveau de la gestion comptable;
Attendu que la firme RCGT offre un service de préparation comptable soit le FAC;
Attendu que ce service permettra de limiter certains coûts lors de la préparation des états financiers pour l'année en cours;

Il est proposé par Steeve Raby, appuyé par Madeleine Vermette, et résolu d'accepter l'offre de service de RCGT d'une durée de 6 à 8 heures et pour un montant maximal de 1 400 $

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

c) Nouveau tarif d'honoraires pour dossier de vente de taxes – MRC

Les membres du conseil prennent connaissance de l'augmentation des frais à l'égard des honoraires pour la gestion des dossiers pour vente de taxes impayées. Les frais sont haussés de 250 $ à 500 $.

2023-11-07 RÉSOLUTION CONCERNANT l'AUTORISATION DE VACANCES DU 15 AU 18 JANVIER 2024 POUR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL.

Attendu que le directeur général a demandé une période de vacances du 15 au 18 janvier 2024;
Attendu que cette période se veut plus calme au plan de la gestion des affaires municipales;

Il est proposé par Madeleine Vermette, appuyée par Denis Laprise; que la demande de vacances du 15 au 18 janvier 2024 pour le directeur général soit autorisée. Il est souligné que ces vacances seront prises sans rémunération.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

9 – TRAVAUX PUBLICS

a) Document de travail - Suivi des travaux
M. le maire suppléant effectue une mise à jour à l'égard des travaux qui sont actuellement en cours dans la municipalité ainsi que ceux qui sont à venir.

2023-11-08 RÉSOLUTION EN VUE DE L'ACCEPTATION DE LA SOUMISSION POUR LA PROGRAMMATION DE LA FOURNAISE DU COMPLEXE MUNICIPAL.

Attendu que la municipalité a effectué une demande d'aide financière pour un programme d'économie d'énergie;
Attendu que ce programme permet de financer l'installation de la fournaise permettant d'effectuer des économies notables de consommation d'énergie;
Attendu que l'installation initiale et la programmation effectuée au départ ont été déficientes et incomplètes;
Attendu que l'installation doit être complétée et efficace afin de pouvoir bénéficier de l'aide financière accordée prévue par le programme;

Il est proposé par Madeleine Vermette, appuyée par Denis Laprise, et résolu d'accepter la soumission de l'entrepreneur Alphonse Lamonde au montant de 1 380 $ (taxes incluses) pour finaliser la programmation et l'installation de la fournaise et de permettre à la direction générale de signer le contrat en ce sens.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

10 – INCENDIE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

a) Information- Vérification des extincteurs – Système d'éclairage d'urgence – Bâtiments municipaux.

Les membres du conseil prennent connaissance du document soulignant la vérification des extincteurs dans les bâtiments municipaux. Aucune action n'est requise à ce propos.

11 – EAU POTABLE

2023-11-09 RÉSOLUTION CONCERNANT LA MISE EN PLACE D'UNE ENTENTE INTERMUNICIPALE EN VUE DE LA FORMATION ET DE LA GESTION D'UN/E EMPLOYÉ/E POUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE ET DES EAUX USÉES.

Attendu que le service de distribution d'eau potable constitue une infrastructure majeure et importante au sein de notre municipalité ainsi que des municipalités environnantes;

Attendu que la gestion des eaux usées représente également une infrastructure d'importance pour notre municipalité et les municipalités environnantes;

Attendu que la mise en commun des ressources pour assumer la gestion de l'eau potable et la gestion des eaux usées pour les municipalités de St-Paul de Montminy, Notre-Dame-du Rosaire, St-Apolline-de-Patton et Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud constituent une solution inévitable;

Attendu que la municipalité de Ste-Euphémie accepte d'assumer la gestion administrative de cette entente;

Il est proposé par Denis Laprise, appuyé par Styves Laprise et résolu que la municipalité de Ste-Euphémie entreprennent les actions nécessaires pour mettre en place un plan viable d'entente intermunicipale afin de procéder à l'embauche et à la formation d'employé/e/s qui s'occuperont de la gestion des eaux usées et du réseau d'eau potable dans les municipalités signataires de l'entente.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

12 – EAUX USÉES

Aucun élément à souligner sous ce point à l'ordre du jour.

13. LOISIRS

a) Programme Emploi Été Canada – 2024

Les membres du conseil prennent note que les demandes en vue de l'embauche des étudiants/es pour l'été 2024 via le programme EEC s'échelonnera entre le 20 novembre 2023 et le 10 janvier 2024. Aucune action n'est prise pour le moment par le conseil municipal. Mme Madeleine Vermette vérifiera auprès de la présidente des loisirs pour valider son intérêt.

b) Souffleuse à neige – Patinoire

Une question est soulevée concernant la souffleuse à neige pour déneiger la patinoire. La direction générale mentionne que celle-ci est opérationnelle et que les réparations qui devaient être faites ont été effectuées. Mme Madeleine Vermette procédera avec la présidente des loisirs à un suivi à ce propos.

c) Embauche d'une personne pour entretien de la patinoire – suivi

Il est porté à la connaissance des membres du conseil que deux (2) candidatures ont été soumises pour l'entretien de la patinoire cet hiver. Les deux candidats seront évalués par le comité des Loisirs.

14. PARC DES APPALACHES

a) Suivi de la situation – Barrage des castors

Une mise à jour est effectuée de la situation concernant le barrage des castors sur la propriété de la municipalité (5 760 591). Des contacts ont eu lieu avec la MRC (Lucie Lacasse) ainsi qu'avec un conseiller juridique (Me Marc-André Beaudoin /Tremblay-Bois) à ce propos. Il est ressorti que la gestion des cours d'eau relève de la compétence exclusive de la MRC. La municipalité a donc un rôle d'information de la situation et de son évolution mais ne peut prendre action sans l'assentiment de la MRC.

b) Sentier des Cascades de la Loutre.

Mme Vermette fait un suivi à ce propos suite à une discussion avec la directrice du Parc des Appalaches. Des développements sont prévus pour le printemps 2024.

c) Suivi abri-feu

Mme Vermette informe le conseil que la directrice du Parc des Appalaches attend un retour de notre part concernant l'abri-feu et un accès via la propriété de M. Desbiens. Aucune action n'a été prise à ce propos au moment de la séance. M. le maire mentionne que M. Daniel Racine est familier avec ce type d'approche. Un suivi sera effectué par le DG à ce propos.

15. HÉRITAGE

a) Marché de Noël – 4 novembre 2023 – Compte-rendu

M. Jean-Claude Giroux nous dresse un récapitulatif du marché de Noël qui s'est tenu à l'Héritage le samedi 4 août 2023. Il souligne la venue de 3 élus municipaux à cette activité.

b) Insonorisation de la salle de l'Héritage – Rencontre virtuelle avec M. Bernard Généreux.

Les membres du conseil sont informés qu'une rencontre avec M. Bernard Généreux a eu lieu concernant les possibilités de financement pour le projet de l'Héritage (Insonorisation et amélioration de la scène). M. le député a donné des idées de possibilité de financement. M. Jean-Claude Giroux ainsi que le Maire mentionnent que le tout est marche et tiendront le conseil informé de l'évolution de la situation.

16. RÉSOLUTIONS DIVERSES

2023-11-10 RÉSOLUTION ACCORDANT UN SOUTIEN FINANCIER POUR LE SERVICE DE GARDE DU MIDI – ÉCOLE DE LA COLLINE – 2023-2024

Attendu que le service de garde sur l'heure du diner à l'école de la Colline constitue une aide non négligeable pour les parents d'enfants à l'école primaire.
Attendu que plusieurs enfants de Ste-Euphémie profitent de ce service;
Attendu que le service de garde a demandé un soutien financier pour aider les parents financièrement à assumer le service

Il est proposé par Steeve Raby, appuyé par Madeleine Vermette, et résolu d'accorder un montant de cinquante dollars (50 $) pour chaque enfant demeurant dans la municipalité de Ste-Euphémie. En regard des 24 enfants de la municipalité, le montant accordé sera de 1 200 $

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2023-11-11 RÉSOLUTION AU FIN DE DÉSIGNATION D'UN MANDATAIRE POUR LA MUNICIPALITÉ DE STE-EUPHÉMIE QUI ASSURERA LA LIAISON AVEC LA COMMISSION DE TOPONYMIE DU QUÉBEC.

Attendu que le nom des lieux de la municipalité représente une partie de notre histoire;
Attendu que la CTQ demande à ce qu'un/e mandataire soit désigné par la municipalité;

Il est proposé par Styves Laprise, appuyé par Eric Talbot, et résolu de désigner le directeur général, M. Yves Bernard, à titre de mandataire de la commission de toponymie du Québec pour la municipalité de Ste-Euphémie.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2023-11-12 RÉSOLUTION POUR DÉSIGNATION D'UNE NOUVELLE MEMBRE POUR LE CCU

Attendu qu'une vacance est survenue au sein du CCU suite à la démission de M. Normand Breton;
Attendu d'une candidate a présenté et maintenu un intérêt pour participer à ce comité;
Attendu que lors de l'entrevue, la candidate a démontré avoir les capacités et les connaissances de base pour participer à ce comité;

Il est proposé par Styves Laprise, appuyé par Eric Talbot, et résolu de procéder à la nomination de Mme Sarah Bernier, demeurant sur la Route de la Rivière des Pins, à titre de membre pour le comité consultatif en urbanisme pour la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2023-11-13 RÉSOLUTION CONCERNANT LA DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION D'UN GARAGE SUR LE LOT 5 760 738.

Attendu que la demande du propriétaire du lot 5 760 738 pour la construction d'un garage a été acheminée à l'inspectrice municipalité à la fin août 2023;

Attendu que la demande du propriétaire nécessite une demande de dérogation mineure pour cette construction;
Attendu qu'une réunion du comité consultatif en urbanisme s'est tenue à cet effet le 25 octobre 2023;

Attendu qu'après étude du dossier, les membres du CCU recommande de ne pas accorder le permis pour la construction d'un garage sur la propriété selon le plan de construction soumis;

Il est proposé par Steve Raby, appuyé par Styves Laprise et résolu de demander à notre inspectrice municipale, Aminata Ongoiba, de ne pas émettre le permis pour la demande de construction de garage tel que soumis par le propriétaire du lot 5 760 738.

17. VARIA

2023-11-14 RÉSOLUTION CONCERNANT L'EXPOSITION D'ŒUVRES D'ARTISTES DANS LA MUNICIPALITÉ DANS LE BUREAU DU COMPLEXE MUNICIPAL

Attendu que des artistes amateurs demeurent dans la municipalité de Ste-Euphémie;

Attendu que leurs œuvres pourraient être exposés au bureau du complexe municipal afin d'en augmenter leur visibilité;

Il est proposé par Denis Laprise, appuyé par Madeleine Vermette, et résolu de mandater le DG afin qu'il puisse acheminer un publipostage pour offrir aux citoyens/ennes et en particulier aux artistes la possibilité d'exposer leur œuvre au bureau municipal.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

b) Guignolée 2023 – Partage d'information

La Guignolée est en marche pour l'année 2023. Un représentant des Chevaliers de Colomb du secteur a mis à disposition au bureau municipal une boite pour recueillir les denrées non périssables ainsi qu'un contenant pour les dons en argent.

c) Identification des cours d'eau de la municipalité.

Une demande a été effectuée afin que la municipalité prenne action pour procéder à l'identification des cours d'eau sur le territoire de la municipalité. La demande est accueillie favorablement par les membres du conseil municipal et pourra être actualisée en 2024. Une prévision budgétaire sera effectuée à ce propos. Aucune action supplémentaire n'est effectuée par les membres du conseil municipal.

2023-11-14 RÉSOLUTION POUR RECHERCHE UN INSPECTEUR EN BÂTIMENTS QUALIFIÉ

Attendu que les bâtiments détenus par la municipalité nécessitent des entretiens sur une base régulière;
Attendu qu'une évaluation de la situation concernant ces bâtiments aiderait de façon significative les membres du conseil municipal à prendre les meilleures décisions possibles en vue de leur entretien ou de leur rénovation;
Attendu que ce type d'évaluation doit être effectuée par des professionnels/les qualifiés/ées;

Il est proposé par Styves Laprise, appuyé par Éric Talbot, et résolu de mandater la direction générale afin de s'informer des coûts de l'embauche d'un inspecteur en bâtiments et de trouver un/une personne habilité/e à effectuer l'inspection des immeubles possédés par la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

18. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une question concernant des travaux de voiries à envisager sur les Route de la Station aux endroits qui ont été travaillés durant la période estivale. En regard de la situation, les membres du conseil ont pris action.

2023-11-15 RÉSOLUTION AFIN DE PROCÉDER À LA RÉPARATION DES JOINTS AUX EXTRÉMITÉS DES RÉPARATIONS DE PAVAGE (ROUTE DE LA STATION)

Attendu que les extrémités des portions du pavage travaillées cet été présentent des trous;
Attendu que si aucune action pour la réparation de ces jonctions, cela entrainera des problèmes plus sérieux sur la route;
Attendu que ces réparations doivent être effectuées rapidement avant la période hivernale;

Il est proposé par Madeleine Vermette, appuyée par Styves Laprise, et résolu demander à la direction générale de prendre contact avec les entreprises Pascal Giroux afin de procéder à la réparation rapide des jonctions problématiques pour les portions de pavages concernées.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

19. LEVÉE DE LA SÉANCE

2023-11-16 RÉSOLUTION POUR LA LEVÉE DE LA SÉANCE

Les sujets de l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par monsieur Steeve Raby et, appuyé par Éric Talbot et résolu de demande au maire de lever la séance. Il est 20h30.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Jean-Claude Giroux, Maire suppléant

*Je, Jean-Claude Giroux, maire suppléant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature, par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Yves Bernard, directeur général/Secrétaire-greffier

Je, Yves Bernard, déclare que ce procès-verbal représente fidèlement actes et délibérations du conseil municipal lors de la réunion tenue le 6 novembre 2023.

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil tenue le 4 décembre 2023.